

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SIERENTZ

Procès-verbal du Conseil de la Communauté séance du 29 mai 2008

Point 01 – Adoption du procès-verbal du Conseil du 22 avril 2008

Point 02 – Euro District Trinational de Bâle ETB : Présentation de l'Association par Monsieur Frédéric DUVINAGE, directeur

Point 03 – Contrats de travail

03-01 – Contrat de l'animateur coordinateur

03-02 – Contrat de l'agent de développement

03-03 – Accueil d'une stagiaire en environnement

03-04 – Régime indemnitaire

Point 04 – Divers

L'an deux mille huit, le 29 mai à 18 heures 30, les représentants des communes dans le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Sierentz se sont réunis dans la salle au 55 rue Rogg Haas à Sierentz, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président Jean-Marie BELLIARD en date du 21 mai 2008.

Sont présents Mesdames et Messieurs les délégués :

Philippe GINDER titulaire et Martine NAEGELEN suppléante de BRINCKHEIM

Christian BAUMLIN titulaire et Jean-Jacques MUNCK suppléant de GEISPITZEN

Yves TSCHAMBER titulaire de HELFRANTZKIRCH

Gérard BURGET titulaire de KAPPELEN

Gérard ARBEIT titulaire de KOETZINGUE

Daniel ADRIAN titulaire de LANDSER

Raphaël POIRIER titulaire et Jean-Claude SCHUMACHER de LANDSER

Lucien BRUNNER titulaire de MAGSTATT-LE-BAS

Gérard BRUETSCHY titulaire et Véronique STIERLIN suppléante de SCHLIERBACH

Jean-Marie BELLIARD titulaire et Paul-Bernard MUNCH suppléant de SIERENTZ

Marie-Thérèse ROZAN titulaire et Pierre D'AMORE de SIERENTZ
Bruno KWAST titulaire et Chantal ISSENHART suppléante de SIERENTZ

Bertrand HARTMANN suppléant de STEINBRUNN-LE-BAS

Louis GUBIANI titulaire de STEINBRUNN-LE-HAUT

Pascal TURRI titulaire et Bruno SIMLER de STETTEN

Jean-Marc MUNSCH titulaire et Hubert FEYERTAG suppléant de UFFHEIM

Raymond HENLIN titulaire de WAHLBACH

Guy PICQUET titulaire de WALTENHEIM

Jean-Paul WILHELM titulaire de ZAESSINGUE

Absents excusés :

Philippe RAPP suppléant de HELFRANTZKIRCH

Danielle GASSER suppléante de KAPPELEN

Laurent SUTTER suppléant de KOETZINGUE

François TISCHMACHER suppléant de LANDSER

Mathieu WILHELM suppléant de MAGSTATT LE BAS

Bernard SUTTER titulaire et René RAPP suppléant de MAGSTATT-LE-HAUT

Clément SIBOLD titulaire et Gérard BENTZINGER suppléant de RANTZWILLER

Martin BOEGLIN titulaire et Benoît MARICHAL suppléant de SIERENTZ

Daniel HASSLER titulaire de STEINBRUNN LE BAS

Denis WACH suppléant de STEINBRUNN LE HAUT

Bruno SIMLER suppléant de STETTEN

Gilles LITZLER suppléant de WAHLBACH

Aloyse SCHUFFENECKER suppléant de WALTENHEIM

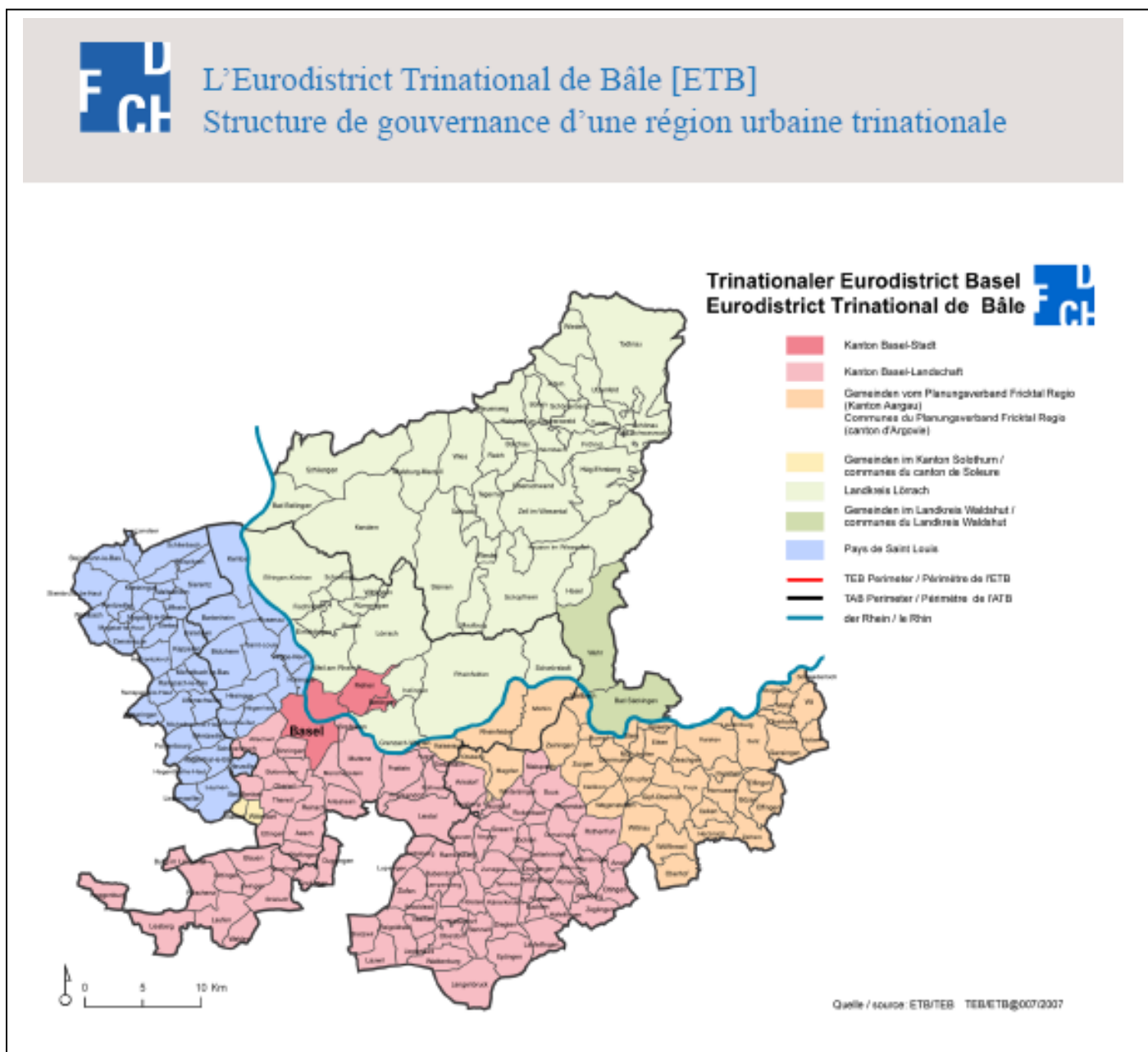
Roger ZINNIGER suppléant de ZAESSINGUE

Secrétaire : Jean-Pierre MONROSE, chargé de mission

Point 01 – Adoption du procès-verbal du Conseil du 22 avril 2008

Monsieur le Président sortant Guy PICQUET fait remarquer que la modification demandée du PV du conseil du 15 avril, reportée dans le PV du 22 avril et concernant la spécification d'un vote à main levée n'a pas été suivie d'effet. Après discussion et rappel du déroulement de ce vote, l'assemblée adopte le PV par 18 voix et une abstention.

Point 02 – Euro District Trinational de Bâle ETB : Présentation de l'Association par Monsieur Frédéric DUVINAGE, directeur



L'agglomération trinationale autour du coin des trois pays est un espace très hétérogène. Un tissu économique et un bassin de vie attractifs ont pu se développer grâce à sa situation géographique très favorable. Dans les 217 communes de l'Eurodistrict Trinationale de Bâle vivent aujourd'hui un peu moins de 830 000 habitants. Son territoire de 1.989 km² couvre un large éventail de paysages, allant des zones urbaines dynamiques à Bâle aux espaces ruraux du Sundgau français, de la Forêt Noire en Allemagne ou du Jura Suisse. Les territoires sont fortement interdépendants - 60 000 frontaliers traversent quotidiennement les frontières pour se rendre à leur travail. L'agglomération tire à la fois une grande richesse de la diversité des secteurs qui la composent mais elle reste un espace fragmenté.

Les collectivités territoriales ont rapidement reconnu qu'une attractivité durable des lieux de vie et de l'espace économique et une infrastructure adaptée appellent une coopération étroite au niveau transfrontalier. Leur engagement pour la coopération transfrontalière a abouti en 2007 à la création de l'Eurodistrict Trinationale de Bâle. Celui-ci a pu se baser sur une coopération réussie au sein de «l'association pour le développement durable de l'Agglomération Trinationale de Bâle» [ATB].

Confortées par l'expérience que seule une coopération étroite est à même de satisfaire les exigences d'un bassin de vie trinationale, les collectivités territoriales ont décidé d'intensifier et d'approfondir leur collaboration dans le domaine de l'aménagement, des transports et de la santé.

L'ETB est une association de droit français à but non lucratif. Ses organes sont:

une Assemblée réunissant les représentants et représentantes de l'ensemble des membres. Elle définit les orientations générales, les objectifs et les programmes de l'association.

un Comité de Direction assurant la direction de l'association au sens du Code Civil local. Il est constitué de huit membres allemands, huit membres suisses et de huit membres français. Il élit en son sein un bureau, trinationale, composé d'un Président et de deux Vice-Présidents.

un Conseil Consultatif, constitué de 15 membres allemands, 20 membres suisses et 15 membres français. Le Conseil Consultatif est informé régulièrement sur toutes les activités de l'association et consulté sur les dossiers importants. Il peut formuler des motions, des prises de position, des résolutions.

Les objectifs de l'Eurodistrict Trinationale de Bâle [ETB] sont:

de poursuivre le renforcement de l'espace économique et le bassin de vie trinationale, le développement d'infrastructures transfrontalières, encourager l'identification des habitants avec ce bassin de vie commun, améliorer et rendre plus efficace encore la coopération transfrontalière dans l'intérêt des citoyens et citoyennes et favoriser la participation démocratique de la population lors des manifestations transfrontalières.

Ces objectifs doivent accroître l'attrait de la coopération transfrontalière et renforcer l'identité régionale.

La ville de Bâle est appelée à devenir un nœud de l'économie mondiale avec des conséquences pour les territoires tel que celui constitué par les 18 communes membres de notre EPCI.

Cet exposé à travers les échanges auxquels il a donné lieu a permis à chacun de mieux comprendre le rôle de l'Eurodistrict Trinationale de Bâle et Monsieur Frédéric

DUVINAGE se tient à la disposition des communes pour intervenir dans les Conseils municipaux.

Point 03 – Contrats de travail

Point 04 – Divers

Monsieur le Président Jean Marie BELLIARD rend compte de la signature le 23 mai avec le Département du Haut-Rhin de la convention confirmant la labellisation du projet de pépinière d'entreprises présentée sous le couvert du Pays de Saint-louis au nom des Communauté de Communes des 3 Frontières, de la Porte du Sundgau et du Pays de Sierentz.

Il s'agit maintenant d'arrêter les modalités de coopération financières, le choix de la localisation par une décision collégiale sachant que toute solution sera étudiée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lève la séance à 21 heures.